



Module complémentaire SSIAP 2

DESCRIPTION

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur

Code CPF : [Nous contacter](#)

Référence Formation : CEC-SSIMDC-02

Objectifs

- Acquérir les connaissances permettant d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).
- Acquérir les compétences permettant l'accès aux fonctions de chef d'équipe de sécurité incendie

Public

Personnes disposant de prérequis spécifiques pour valider un diplôme de Chef d'Équipe de Sécurité incendie

Programme

Les parties et séquences du référentiel pédagogique SSIAP2 (Annexe III) suivantes doivent être suivies :

- Manipulation du Système de Sécurité Incendie: Connaître les tableaux de signalisation
- Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie : connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie
- Chef du poste central de sécurité en situation de crise : Connaître les procédures et les consignes – Gérer les intervenants, prendre les décisions adaptées – Connaître et mettre en action les moyens visant à faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers

Prérequis

- Sous-officiers des sapeurs pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale, titulaires du brevet national des jeunes sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur PRV 1 ou AP 1 ou du certificat de prévention délivrés par le Ministère de l'Intérieur
- PSC 1 de moins de 2 ans, SST ou PSE en cours de validité
- Aptitude médicale (modèle fourni)
- Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

Durée et organisation

28 heures - 4 jours

Textes de référence

Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la

sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

Effectifs

1 - 12 personnes

Moyens pédagogiques

- Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc *Support de cours individuel remis aux participants ### Liste des équipements et matériels pédagogiques* : Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe *Système de sécurité incendie* : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation. Dispositifs Associés de Sécurité : volet de désenfumage équipé du système de déclenchement, clapet coupe-feu équipé, exutoire *Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels, modèles de coupure d'urgence* Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO² *Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement* Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées *Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents* Appareils émetteurs récepteurs *Points de contrôle de ronde* Unité mobile de formation pour pratique extincteurs sur feux réels *Alarmes informatiques* Téléphones *Registre de prise en compte des événements* Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses *Films et vidéos sur l'évolution du feu dans une pièce* Films, vidéos, CD Rom sur un sinistre réel

Agrément

CECYS est agréé par la Préfecture de Police de Paris par arrêté n°05-0010 du 29/11/2005 pour la formation aux 3 degrés de qualification du personnel. L'agrément a été renouvelé par arrêté n°075-020-007 du 12/11/2020 pour une durée de 5 ans

Modalités d'évaluation

Test QCM Validation par le Centre de formation

CALENDRIER

 Nous contacter

TARIFS

- Prix individuel : 525 € H.T.
- Prix entreprise : 590 € H.T.
- Prix de groupe : 2600 € H.T.
- Prix parcours : Sur demande

RESPONSABLE(S)

LEON Sabine

 Voir la fiche sur le site

 Contactez-nous pour en savoir plus